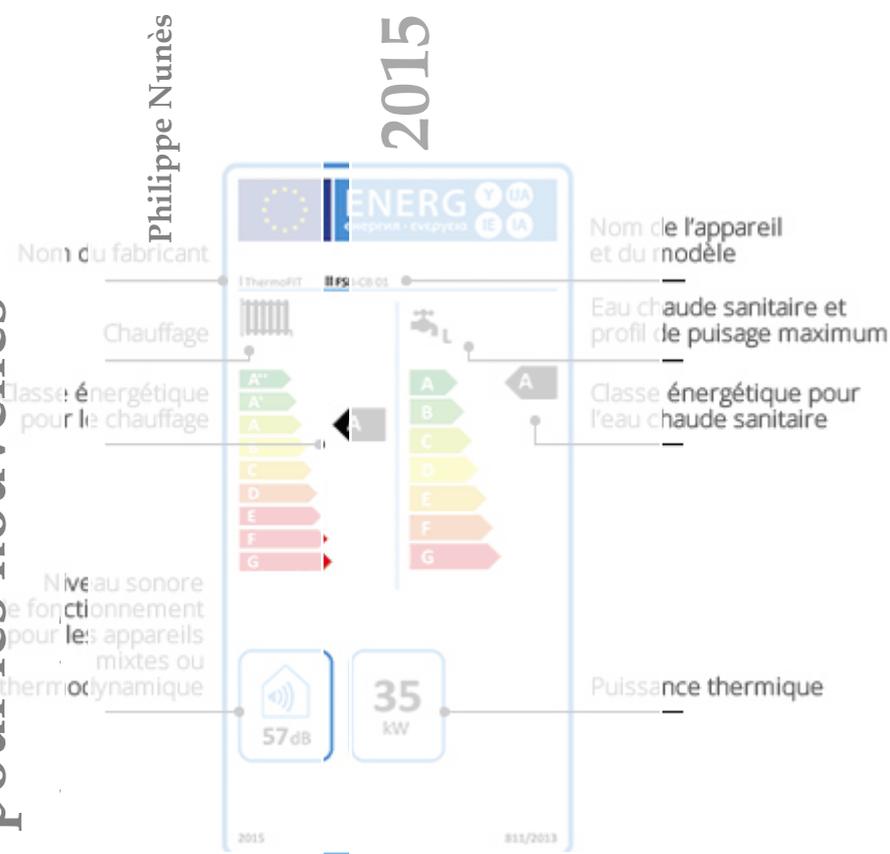


# L'étiquetage énergétique

## pour les nouvelles



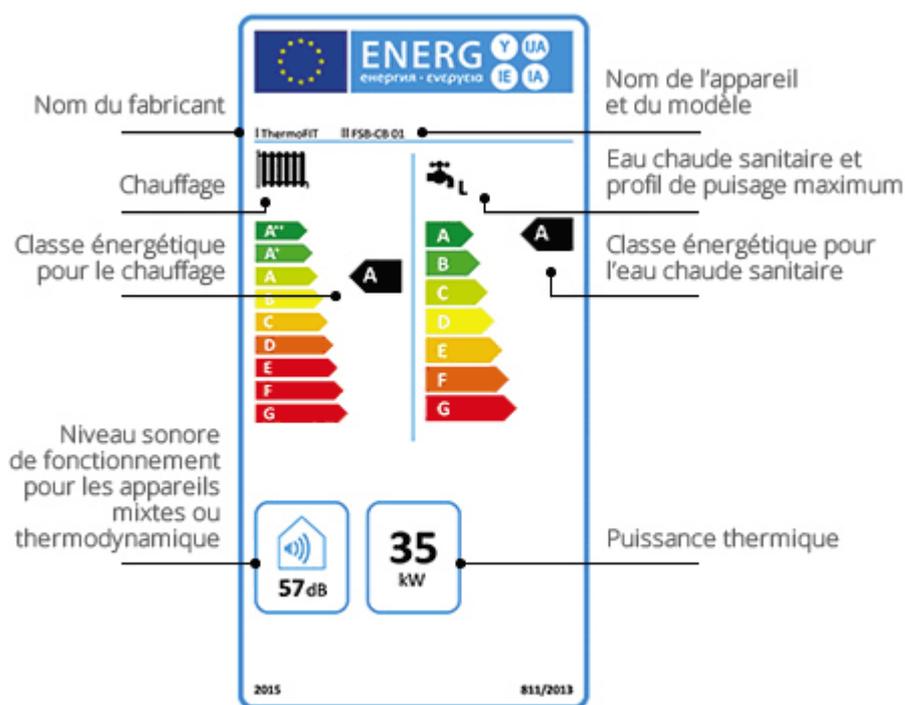
A partir du 26 septembre 2015, les directives européennes obligent les chaudières pour logements à un étiquetage énergétique et à des rendements de chauffe minimum. Si vous changez maintenant de chaudière, voici le point sur cette réglementation.



# Réglementation européenne sur les chaudières

Les normes européennes « écoconception » et « étiquetage énergétique » rentrent en vigueur le 26 septembre 2015 !

Explication : comme pour les appareils électroménagers, les voitures, les ventes et locations immobilières, la Commission Européenne a mis en place les deux directives Ecoconception et Etiquetage énergétique qui s'appliquent en 2015 aux chaudières. Cette réglementation rentre dans le cadre d'un plan de réduction de nos consommations d'énergie et de nos émissions de GES (CO2).



Exemple d'étiquette énergétique pour une chaudière double-service, chauffage et ECS

## La directive européenne écoconception ou ErP (pour Energy related Product)

Elle impose désormais aux chaudières (inférieures à 400 kW, ballon d'ECS inférieur à 2000 litres, donc à toutes les chaudières domestiques) un minimum de rendement énergétique et un taux maximum d'émission de polluants et de bruit. Ainsi, les chaudières neuves à **rendement moyen rendement saisonnier inférieur à 86%**) seront progressivement retirées du marché.

*Commentaire :* autant dire que l'impact sera assez faible, car l'offre de chaudières en France est depuis plusieurs années de qualité et la plupart des chaudières en vente actuellement dépassent ce seuil de rendement de 86%. Cette directive a le mérite donc de fixer par la loi un niveau minimum d'efficacité énergétique et d'obliger à l'affichage généralisé de l'étiquette énergétique comme précisé ci-dessous.

## La directive écolabelling ou étiquetage énergétique

Elle impose désormais un étiquetage énergétique à toutes les chaudières avec une puissance inférieure à 70kW. Donc la grande majorité des logements ou maisons individuelles. 70 kW de puissance de chauffage pouvant correspondre à environ 1500 m<sup>2</sup>, cela concerne également les immeubles collectifs de 20 à 30 logements selon le niveau d'isolation.

La directive étiquetage énergétique a pour objectif d'identifier et de comparer l'efficacité de la chaudière. L'étiquette livre nombres d'informations : efficacité énergétique (A+++ pour les plus performants), consommation annuelle d'énergie, nom du fabricant, niveau sonore...

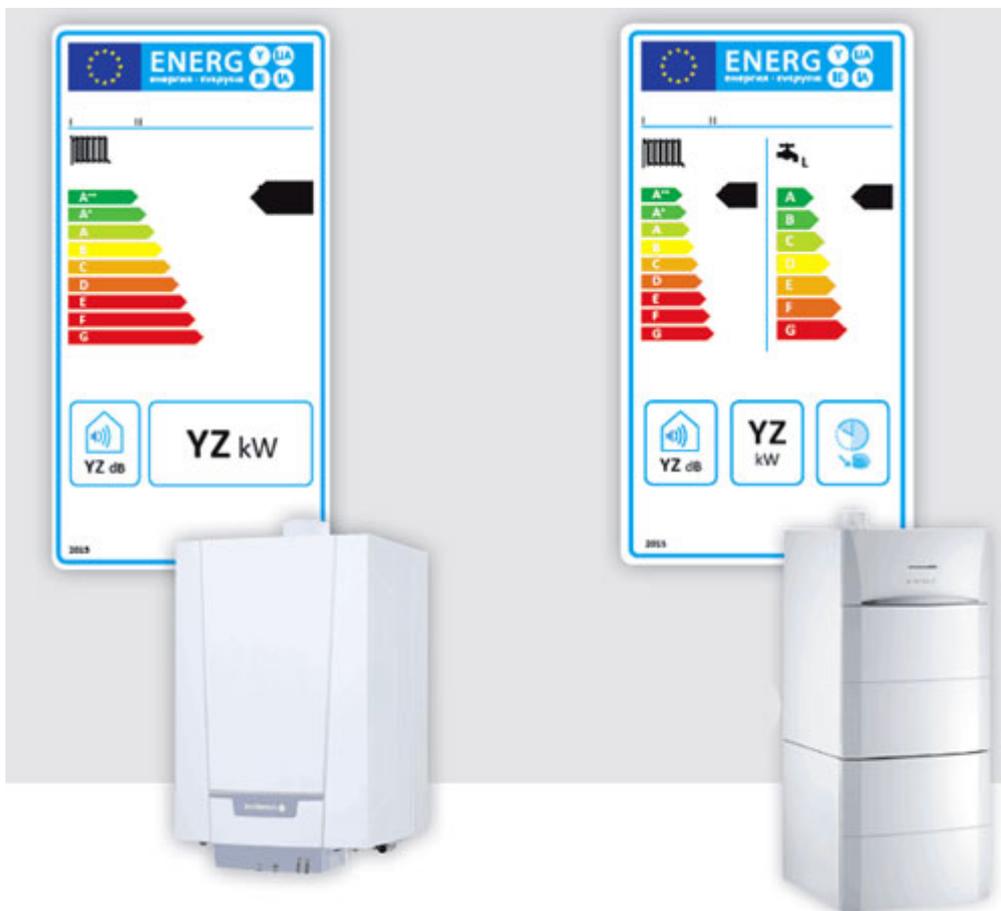
*Commentaire : à noter que les chaudières bois sont exclues de cette obligation de même que les appareils de chauffage électrique direct. Les premières car les rendements des chaudières bois ont du mal à dépasser en majorité el seuil de 86%. Et pour les appareils de chauffage électrique, c'est une histoire de notre lobbying nucléaire franco-français qui n'a pas voulu voir l'étiquette mauvaise « F » ou « G » » apparaitre. Il a gagné au grand détriment du consommateur !*

## Exemples d'étiquettes énergétiques pour chaudières

### Etiquette énergétique de chaudière

ETIQUETTE CHAUDIERE  
CHAUFFAGE SEUL

ETIQUETTE CHAUDIERE MIXTE  
CHAUFFAGE + PRODUCTION ECS

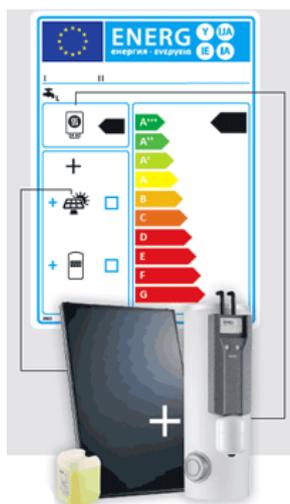


### LEGENDE DES PICTOGRAMMES

- I Marque      II Modèle de générateur      Classe d'efficacité énergétique saisonnière
- Concerne chauffage      Volume d'eau chaude utilisé par jour, généralement M ou L ou XL
- Puissance acoustique LWA à l'intérieur      Puissance utile en kW
- Pictogramme optionnel rajouté seulement si le dispositif permet le délestage pour un fonctionnement en mode heures pleines/heures creuses

Sur les étiquettes énergétiques ci-dessus, nous remarquons que l'étiquette de la chaudière « simple service » (juste chauffage) comporte une seule colonne, alors que l'étiquette chaudière « double service » produisant du chauffage et de l'eau chaude sanitaire comporte deux colonnes, l'une pour l'efficacité de la fonction chauffage et l'autre pour l'efficacité énergétique de la partie ECS.

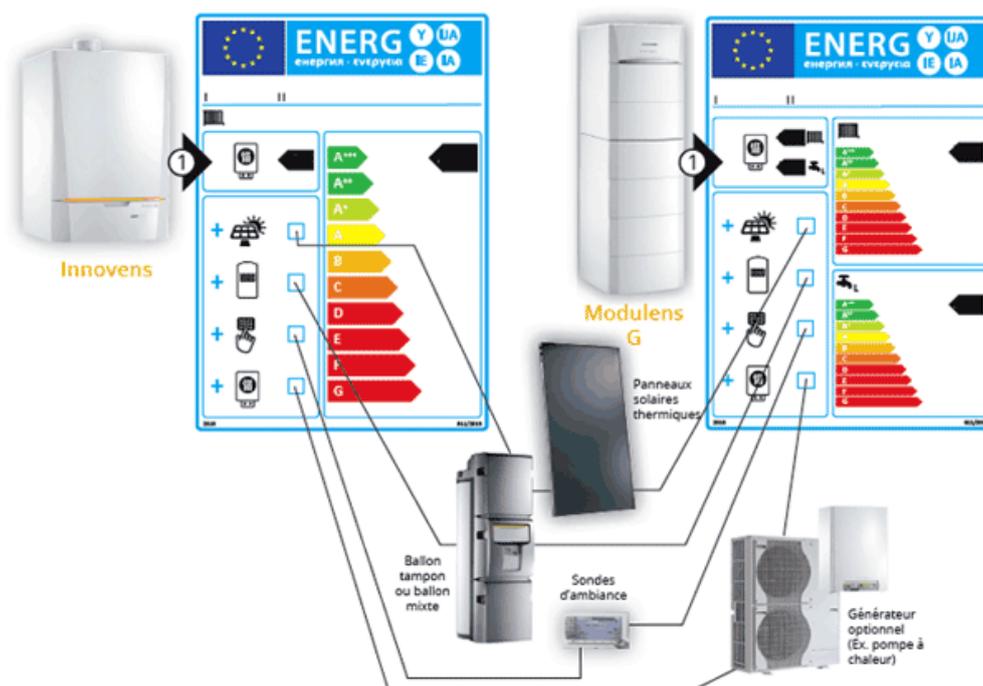
## Etiquette énergétique d'autres générateurs, exemple chauffe-eau solaire



*Etiquette chauffe-eau solaire*

Les normes ErP (écoconception) et Ecolabelling (étiquette énergétique) sont également valables pour tous les générateurs, y compris ceux mettant en jeu les énergies renouvelables. Ici, un système solaire de catégorie A+++ ; la plus performante !

## Cas d'une solution de chauffage combinée avec plusieurs équipements



Dans ce cas où le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont produits par un système combiné avec une chaudière gaz, des panneaux solaires, voire un fonctionnement biénergie avec une pompe à chaleur, l'étiquette énergie est alors déterminée par un logiciel permettant ainsi de présenter la classe énergétique de la solution proposée. Les fabricants de matériel de chauffage disposent d'un tel logiciel, demandez à votre installateur. L'exemple représente ce type de système, l'un étant à fonction unique de chauffage et l'autre, celui de droite, à double fonction, chauffage et eau chaude sanitaire. Tous sont de classe énergétique maximum A+++.

## Étiquette énergie et recommandations

### Nous recommandons bien évidemment de tenir compte de l'étiquette énergie

1°) En exigeant de votre installateur des chaudières marquées de cette étiquette énergie. Vous aurez l'assurance de vous équiper de chaudières neuves, sous garantie et réglementaires !

2°) En vous orientant vers des chaudières (et équipements solaire, pompe à chaleur,...) de catégories A, A+, A++ et A+++. C'est l'assurance d'un équipement à haute efficacité énergétique.

3°) Comparez également les informations comme le niveau sonore surtout si votre chaudière est installée, non pas en chaufferie, mais dans votre habitat, votre cuisine par exemple.

### Exigez l'étiquette énergétique !

1°) Au moment de la présentation de l'offre devis de l'installateur. Celui-ci devra par exemple mentionner « chaudière de classe énergétique A+ ... ». De cette manière, vous serez sûr d'acheter la chaudière et sa performance.

2°) Vérifier tout de même le matériel chaudière installé car l'étiquette énergie est également présente sur tout document technique ou promotionnel.

*Commentaire : il faut tenir compte de l'étiquette énergie qui donne la performance intrinsèque de telle ou telle chaudière (ou pompe à chaleur et autres). Mais, cela ne présage en rien de votre bilan énergétique. Celui-ci pourra être bon ou mauvais, et votre facture énergétique également. D'autres paramètres rentrent en jeu et conditionnent réellement consommation finale et facture énergétiques: la température à laquelle vous vous chauffez, et plus généralement vos usages et habitudes, le mode de régulation et programmation, ... Si votre équipement de classe énergétique A+++ est mal régulé et que vous vous chauffez les fenêtres ouvertes, vos consommations seront plus importantes que votre voisin qui possède une chaudière de classe « C » avec une très bonne régulation et des usages disons économes !*

## Lectures recommandées

- [Les aides CEE en cas de remplacement de chaudières](#)
- [Chaudière individualisée ou chaudière collective ?](#)

## Sources et liens utiles

- <http://ecoconception.dedietrich-thermique.fr>
- <http://ma-maison-eco-confort.atlantic.fr>

## Pour en savoir plus

- [Dossier CHANGER SA CHAUDIERE, LES CHOIX CONSEILLES](#)

Septembre 2015



Philippe Nunes  
*Ingénieur expert*

*Ingénieur thermicien, Philippe NUNES vous livre son point de vue sur les technologies des équipements et solutions de chauffage, climatisation, ventilation. Directeur Général de Climamaison, il intervient en apportant son éclairage et son expérience de plus de 20 ans dans les métiers du confort thermique.*